

**POLE CITOYENNETE**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**ARRÊTÉ**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109 - 59393  
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu l'Article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026, relative à l'élection du Maire et des douze Adjoints ;

Considérant que le Maire peut déléguer sa signature à des responsables de services ;

Considérant que cette déléation doit permettre d'assurer un fonctionnement plus facile des services ;

**ARRÊTONS**

ARTICLE 1er : Il est consenti à **Monsieur Axel CESARINA**, responsable des services Etat-Civil, Elections, Cartes d'Identité / Passeports, Accueils et Mairies de quartier, la déléation de signature pour les actes suivants :

En matière d'Etat Civil :

- Attestation de recensement

En matière d'Elections :

- Validation des inscriptions sur la liste électorale

En matière funéraire :

- Autorisations et permis liés au mode de transport des personnes décédées, aux inhumations, aux exhumations, aux incinérations et à la destination des cendres

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la déléation de signature prévue à l'article 1 pourra être exercée par **Madame Marie-Christine WASELINCK**, Directrice Générale Adjointe Administration Citoyenneté.

ARTICLE 3 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales cette déléation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

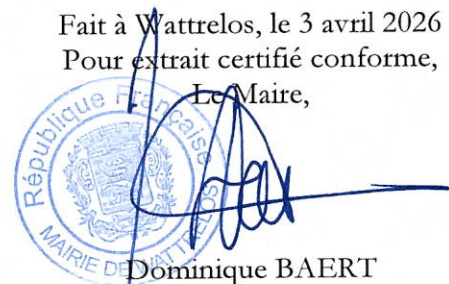
ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattlelos, le  
Le Maire,  
09 AVR. 2026  
  
Dominique BAERT

**M. CESARINA Axel**  
Notifié le

Fait à Wattlelos, le 3 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT

**Mme Marie-Christine WASELINCK**  
Notifié le